



VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE CLAMART

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Désignation d'un nouveau
membre du Conseil
municipal au sein du
Conseil d'exploitation de
l'Office du tourisme.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------|
| Mme Rachel ADIL | à | M. Arnaud DELROT |
| Mme Michelle BLANC | à | M. Patrick SEVIN |
| M. Yves COSCAS | à | Mme Marie-Laure COUPEAU |
| M. Bernard BOUZON | à | M. Géraud DELORME |
| Mme Claude CHAPPEY | à | Mme Sylvie DONGER |
| M. François LE GOT | à | M. Patrice RONCARI |
| Mme Jacqueline MINASSIAN | à | M. Jean MILCOS |
| M. Lucien NAÏM | à | M. Claude LAURANS |
| Mme Véronique DE LA TOUANNE | à | M. Jean-Patrick GUIMARD |
| Mme Samia DHAMNA | à | M. Yves SERIE |
| Mme Paule-Léna TOURAILLE | à | Mme Christine QUILLERY |
| Mme Françoise MORGERE | à | Mme Isabelle RAKOFF |
| Mme Marie-Anne BOYER | à | M. Philippe KALTENBACH |
| M. Christian DELOM | à | M. Pierre RAMOGNINO |

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Désignation d'un nouveau membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la création de l'Office de tourisme municipal sous la forme de régie dotée de l'autonomie financière par délibération du Conseil municipal du 27 mai 2009,

Vu les statuts de l'Office de tourisme municipal adoptés par délibération du 27 mai 2009,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil municipal au sein de l'Office du tourisme,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Yves SERIE, Adjoint de quartier du Jardin parisien en charge de l'urbanisme et de la démocratie locale, du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme de Clamart, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

PROCEDE à la désignation du membre suivant pour siéger au sein du Conseil d'exploitation :

Sont candidates et ont obtenu (deux élus ne prenant pas part au vote) :

- Geneviève POYART : 36 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix

Est donc élue :

- **Geneviève POYART**

Pour extrait conforme

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint

7.1.2



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville et de la décision modificative n°1 de l'Office du tourisme (budgets supplémentaires).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOIGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------|
| Mme Rachel ADIL | à | M. Arnaud DELROT |
| Mme Michelle BLANC | à | M. Patrick SEVIN |
| M. Yves COSCAS | à | Mme Marie-Laure COUPEAU |
| M. Bernard BOUZON | à | M. Géraud DELORME |
| Mme Claude CHAPPEY | à | Mme Sylvie DONGER |
| M. François LE GOT | à | M. Patrice RONCARI |
| Mme Jacqueline MINASSIAN | à | M. Jean MILCOS |
| M. Lucien NAÏM | à | M. Claude LAURANS |
| Mme Véronique DE LA TOUANNE | à | M. Jean-Patrick GUIMARD |
| Mme Samia DHAMNA | à | M. Yves SERIE |
| Mme Paule-Léna TOURAILLE | à | Mme Christine QUILLERY |
| Mme Françoise MORGERE | à | Mme Isabelle RAKOFF |
| Mme Marie-Anne BOYER | à | M. Philippe KALTENBACH |
| M. Christian DELOM | à | M. Pierre RAMOIGNINO |

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 22 JUIL. 2014
et de la publication
le 18 JUIL. 2014
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville et de la décision modificative n°1 de l'Office du tourisme (budgets supplémentaires).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjoint au Maire en charge du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Office de tourisme pour 2014,

Vu le projet de décision modificative n°1 du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Office de tourisme,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2014 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	325 556,82	-	325 556,82	0	36	9	0
012 - Charges de personnel	-	-	-	0	36	9	0
014 - Atténuation de produit (FPIC)	- 25 000,00	-	- 25 000,00	0	36	9	0
65 - Autres charges de gestion courante	205 955,61	-	205 955,61	0	36	9	0
66 - Charges financières	200 000,00	-	200 000,00	0	36	9	0
67 - charges exceptionnelles	-	-	-	0	36	9	0
68 - Dotation aux provisions	1 124 463,00	-	1 124 463,00	0	36	9	0
023 - Virement à la section d'investissement	3 312 375,61	-	3 312 375,61	0	36	9	0
TOTAL	5 143 351,04	-	5 143 351,04	0	36	9	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	- 15 000,00	-	- 15 000,00	0	36	9	0
73 - Impôt et taxes	-	-	-	0	36	9	0
74 - Dotations et subventions	116 516,00	-	116 516,00	0	36	9	0
75 - Autres produits d' gestion courante	- 50 000,00	-	- 50 000,00	0	36	9	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 091 835,04	-	5 091 835,04	0	36	9	0
TOTAL	5 143 351,04	-	5 143 351,04	0	36	9	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	- 300 000,00	354 726,91	54 726,91	0	36	9	0
204 - subventions d'équipement versées	- 194 000,00	-	- 194 000,00	0	36	9	0
21 - Immobilisations corporelles	2 516 100,00	2 797 201,07	5 313 301,07	0	36	9	0
23 - Immobilisations en cours	- 799 900,00	1 783 189,30	983 289,30	0	36	9	0
27 - autres immobilisations financières	420 000,00	-	420 000,00	0	36	9	0
OP - 27 Réhabilitation du centre Jean Arp	-	9 508,28	9 508,28	0	36	9	0
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	223 000,00	85 200,00	308 200,00	0	36	9	0
OP 38 - Construction de l'école Louise Michel (JP)	-	32 214,03	32 214,03	0	36	9	0
OP 39 - création du Centre technique municipal	15 000,00	-	15 000,00	0	36	9	0
OP 40 - Restructuration de l'Hôtel de ville	-	218 216,30	218 216,30	0	36	9	0
OP 41 - Maison des associations	-	494 713,03	494 713,03	0	36	9	0
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	84 742,80	84 742,80	0	36	9	0
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	245 281,10	245 281,10	0	36	9	0
OP 45 - Centre technique municipal, espaces verts	-	3 070,40	3 070,40	0	36	9	0
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	-	997 598,08	997 598,08	0	36	9	0
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	113 000,00	18 824,18	131 824,18	0	36	9	0
OP 48 - Crèche Perthus	-	11 385,92	11 385,92	0	36	9	0
OP 49 - Maison de l'emploi	-	360 622,82	360 622,82	0	36	9	0
OP 50 - Crèche du Soleil levant	-	16 379,50	16 379,50	0	36	9	0
OP 51 - Fabrique culturelle	- 75 000,00	-	- 75 000,00	0	36	9	0
OP 53 - école maternelle Rochers	5 000,00	-	5 000,00	0	36	9	0
OP 54 - école élémentaire Rochers	29 000,00	-	29 000,00	0	36	9	0
TOTAL	1 952 200,00	7 512 873,72	9 465 073,72	0	36	9	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement	179 844,00	3 780 835,95	3 960 679,95	0	36	9	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 200 000,00	-	- 200 000,00	0	36	9	0
27 - autres immobilisations financières	420 000,00	-	420 000,00	0	36	9	0
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	-	7 957,52	7 957,52	0	36	9	0
024 - Cessions d'immobilisations	-5 706 293,00	-	-5 706 293,00	0	36	9	0
OP 38 - Construction de l'école Louise Michel (JP)	-	200 163,38	200 163,38	0	36	9	0
OP 41 - Maison des associations	-	321 427,23	321 427,23	0	36	9	0
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	217 393,91	217 393,91	0	36	9	0
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	432 143,09	432 143,09	0	36	9	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 312 375,61	-	3 312 375,61	0	36	9	0
001 - Excédent d'investissement reporté	6 499 226,03	-	6 499 226,03	0	36	9	0
TOTAL	4 505 152,64	4 959 921,08	9 465 073,72	0	36	9	0

APPROUVE la décision modificative n°1 du service annexe de la restauration municipale de la Ville pour l'exercice 2014 comme suit :

Pas de modifications budgétaires.

APPROUVE la décision modificative n°1 du service annexe de l'Office de tourisme pour l'exercice 2014
comme suit :

Pas de modifications budgétaires en section de fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat d'investissement reporté	18 125,58	-	18 125,58	0	36	9	0
20 - immobilisations incorporelles	- 7 151,00	-	- 7 151,00	0	36	9	0
TOTAL	10 974,58	-	10 974,58	0	36	9	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement		7 500,00	7 500,00	0	36	9	0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 474,58	-	3 474,58	0	36	9	0
TOTAL	3 474,58	7 500,00	10 974,58	0	36	9	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,


Jean Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire-Adjoint



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Constitution d'une provision pour risques et charges

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Constitution d'une provision pour risques et charges

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur GUIMARD, Adjoint au Maire en charge des finances,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2321-2 et R 2321-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et notamment le principe comptable de prudence,
Considérant la nécessité de constituer, à titre de précaution, une provision pour risques et charges,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (9 abstentions),

DECIDE de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 1 124 463 €.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toute écriture comptable relative à cette provision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Plo
Le Maire
Conseiller régional

Jean Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) pour les travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart pour assurer une interconnexion avec le tramway T6.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 22 JUIL. 2014
et de la publication
le 18 JUIL. 2014
Le Maire
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUQUET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) pour les travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart pour assurer une interconnexion avec le tramway T6.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Serge KEHYAYAN, Adjoint au Maire en charge de la gare du grand Paris express et des transports,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Clamart souhaite assurer une meilleure desserte du petit Clamart par les lignes de bus RATP, et que suite à une étude produite par la RATP, le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) a ainsi proposé de prolonger la ligne de bus 190 vers le rond-point du petit Clamart,

Considérant que pour mettre en œuvre le prolongement de l'itinéraire de la ligne de bus 190, il est nécessaire de créer deux points d'arrêt supplémentaires rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906,

Considérant que ces deux points d'arrêt seront accessibles aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur en la matière et assureront une interconnexion avec le tramway T6 au niveau de la station située à l'angle avec l'avenue du Général de Gaulle (environ 30 mètres), qu'en outre, ces nouveaux points d'arrêt de la ligne de bus 190 permettront de desservir une partie de la cité de la Plaine, le centre commercial du haut Clamart, le site du gymnase Bretagne et une partie du parc NOVEOS,

Considérant que le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) aide financièrement les collectivités territoriales dans la réalisation de ce type de projet,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) une subvention au taux maximum pour les travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart pour assurer une interconnexion avec le tramway T6, et à signer toutes les pièces afférentes.

APPROUVE le projet de réalisation de ces travaux, et le plan de financement correspondant.

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire de CLAMART
Conseiller régional
Jean-Luc BERGER

Pour le Maire et par délégation
Christine Guillery
Adjointe



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le C.C.A.S. et la Ville de Clamart pour les travaux de mise en sécurité du foyer-logement « résidence Morambert ».

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à M. Pierre RAMOGNINO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUL. 2014**
et de la publication
le **18 JUL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet: Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le C.C.A.S. et la Ville de Clamart pour les travaux de mise en sécurité du foyer-logement « résidence Morambert ».

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire en charge des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du 12 mai 2014 émis par le Bureau Prévention de la Brigade des Sapeur-Pompiers de Paris pour les travaux de mise en sécurité du foyer-logement « résidence Morambert »,

Considérant que des travaux de mise en sécurité sont nécessaires pour la poursuite de l'exploitation de l'équipement « résidence Morambert » dans de parfaites conditions de sécurité,

Considérant que la C.C.A.S. de Clamart, gestionnaire de l'équipement, ne dispose pas des moyens techniques et humains nécessaires au bon pilotage et au suivi de la bonne réalisation de ces travaux,

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le C.C.A.S. et la Ville de Clamart pour les travaux de mise en sécurité du foyer-logement « résidence Morambert ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à prendre toute mesure d'exécution relative à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

PRECISE que la convention est conclue à titre gratuit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseiller régional



Jean-Denis BERGER
92140

Pour le Maire et par délégation
Christine Quillery
Maire Adjoint

notarié
notaire
notaire

1.1.9



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart - Passage au forfait définitif de rémunération - Autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

Christine QUILLERY
Maire Adjoint

Réf : 140709

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Approbation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart – Passage au forfait définitif de rémunération - Autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire en charge des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics,

Vu la délibération du 29 juin 2011 autorisant le Maire à conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne avec le groupement de maîtrise d'œuvre Architecte Gaétan LE PENHUEL- RFR ELEMENTS et GENERAL ACOUSTICS, pour un taux de rémunération provisoire (base + mission complémentaire SYNTHESE) de 11 % soit un montant forfaitaire de 3 003 000 € HT sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de reconstruction de 27 300 000 € HT (valeur août 2009),

Considérant que conformément à l'article 9.1 du CCAP relatif au passage au forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et à l'article 6 de l'acte d'engagement, il y a lieu d'arrêter le forfait définitif de rémunération,

Après en avoir délibéré à la majorité (36 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions),

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart.

PRECISE que le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 27 730 722 € HT (valeur août 2009).

PRECISE que le forfait définitif de rémunération pour la mission de base et la mission complémentaire de SYNTHESE s'établit à 3 050 379,42 euros HT pour un taux de rémunération global fixé à 11 %.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget de la Commune.

Pour extrait conforme,

PLD
Le Maire,
Conseil Municipal


Jean-Denis BERGER

Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart – Prestations complémentaires - Autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVEE LE

25 JUL. 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 25 JUL. 2014
et de la publication
le 18 JUL. 2014
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Approbation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart – Prestations complémentaires - Autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire en charge des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative au marchés publics et délégations de services publics,

Vu la délibération du 29 juin 2011 autorisant le Maire à conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne avec le groupement de maîtrise d'œuvre Architecte Gaétan LE PENHUEL- RFR ELEMENTS et GENERAL ACOUSTICS, pour un taux de rémunération provisoire (base + mission complémentaire SYNTHÈSE) de 11 % soit un montant forfaitaire de 3 003 000 € HT sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de reconstruction de 27 300 000 € HT (valeur août 2009),

Vu la délibération du 11 juillet 2014 autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre,

Vu l'article 9.4 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant que la Commune a demandé les modifications suivantes du projet de reconstruction des équipements du Campus Trivaux – Garenne :

- modification des espaces extérieurs à proximité du complexe sportif (rétrocession d'emprise foncière supplémentaire par suppression de la bande parking – tennis et aménagement d'une placette),
- modification des espaces extérieurs sur le parvis (rétrocession d'emprise foncière supplémentaire par suppression de la maison de quartier et réaménagement du parvis),
- aménagement de deux voies nouvelles,
- modification des lots Réseaux Divers Extérieurs avec des incidences sur les lots plomberie, chauffage, électricité,
- conception de l'aménagement des centres de loisirs comprenant les études, le dessin des mobiliers spécifiques, la réalisation de maquettes informatiques, la rédaction d'un cahier des charges des mobiliers.

Considérant que ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial,

Après en avoir délibéré à la majorité (36 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions),

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart.

PRECISE que le montant de l'avenant n°2 est de 87 275,24 euros HT soit 104 730,29 euros TTC.

PRECISE que le montant du marché est de 3 137 654,66 euros HT soit 3 765 185,59 euros TTC après application de l'avenant n°2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget de la Commune.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller régional**

flc



Jean-Didier BERGER

**Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
CHICAGO, ILL.



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Clamart et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine, dans le cadre d'un accompagnement à la mise en œuvre de l'ultime tranche du «programme de dynamisation concertée du commerce et de l'artisanat de proximité clamartois» (FISAC 3^{ème} tranche).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Clamart et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine, dans le cadre d'un accompagnement à la mise en œuvre de l'ultime tranche du «programme de dynamisation concertée du commerce et de l'artisanat de proximité clamartois» (FISAC 3^{ème} tranche).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude LAURANS, Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la mission de valorisation et de promotion des entreprises commerciales, dévolue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine,

Vu l'article 2211 de l'annexe 2 de la circulaire ministérielle du 22 juin 2009 relative au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), recommandant fortement que s'établisse, dans le cadre des opérations urbaines, un partenariat entre les collectivités locales et les compagnies consulaires concernées,

Considérant que la Ville s'est engagée depuis 2003, dans la mise en œuvre d'un programme FISAC visant à redynamiser le commerce et l'artisanat de proximité Clamartois, se déclinant en trois tranches dont les actions sont déclinées dans une convention :

- 1^{ère} tranche (août 2003 - , juin 2006),
- 2^{nde} tranche (juin 2007 – juin 2010),
- 3^{ème} tranche (2014).

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la troisième et ultime tranche de ce programme FISAC, il convient de conclure une nouvelle convention déclinant les actions envisagées et les engagements réciproques des parties,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième tranche du programme FISAC.

PRECISE que le versement par la ville à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine, d'un montant de 14 070 € TTC sera effectué en deux temps : 50% (soit 7 035 €) à la signature de la présente convention, le solde des 50% restant (7 035 €) au terme de la mission en 2015.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseil municipal



Jean-Olivier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Subventions aux associations intervenant dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2014-2015.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à M. Pierre RAMOGNINO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 18/07/2014
et de la publication
le 18/07/2014
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Subventions aux associations intervenant dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, périscolaires, centre socioculturels et de la cuisine centrale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 qui fixe de nouveaux principes d'organisation du temps scolaire, mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum,

Considérant que la Ville de Clamart a émis le souhait de mettre en place ce nouveau dispositif à partir de la rentrée 2014,

Considérant que la Ville de Clamart a souhaité intégrer les projets initiés et mis en œuvre par les différentes associations présentes sur son territoire afin d'enrichir l'offre éducative des nouveaux temps d'activités périscolaires,

Considérant l'appel à projets lancé par la Ville de Clamart définissant le cadre général du partenariat recherché entre elle et les associations pour la prise en charge de ce nouveau temps d'activités périscolaires,

Considérant que pour donner suite à l'organisation de commissions de sélection organisées afin de choisir les intervenants, la Ville de Clamart doit maintenant s'engager auprès des partenaires associatifs en signant une convention de partenariat et de subventionnement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (7 abstentions),

FIXE le montant global de chaque subvention et son échancier de paiement à verser aux associations partenaires sélectionnées selon le tableau ci-dessous.



Subvention sur projet :

Nom Association	Montant global	Echéancier de versement		
		A la signature	Décembre 2014	Mars 2015
ABAC (ASSOCIATION DE BADMINTON DE CHATILLON)	6650	1995	1995	2660
CLAMART RUGBY 92	3990	1197	1197	1596
CLAMART BASKET CLUB	3000	900	900	1200
Club Escrime Clamart	5265	1579,5	1579,5	2106
CSMC Athlétisme	6850	2055	2055	2740
CSMC Cyclisme	3990	1197	1197	1596
CSMC Foot	13300	3990	3990	5320
CSMC Gym 92	18620	5586	5586	7448
CSMC Gym volontaire	24472	7341,6	7341,6	9788,8
CSMC Judo	5586	1675,8	1675,8	2234,4
CSMC Natation	6650	1995	1995	2660
CSMC Tennis	13965	4189,5	4189,5	5586
CSMC Tennis de table	7530	2259	2259	3012
CSMC Volley	7448	2234,4	2234,4	2979,2
CSMC Yoga	3990	1197	1197	1596
Montagne Escalade	4655	1396,5	1396,5	1862
Association Clamartoise de patinage et roller	9000	2700	2700	3600
JUSTE DANCE	3618	1085,4	1085,4	1447,2
PPCM (Le plus petit cirque du monde)	6060	1818	1818	2424
ARTE VIVO	6120	1836	1836	2448
Association franco-italienne "Alessandro Manzoni "	3600	1080	1080	1440
Play School	6500	1950	1950	2600
Cie CINDERELLA	4482	1344,6	1344,6	1792,8
Dire le Monde	9100	2730	2730	3640
Hop & Rats	20000	6000	6000	8000
La Manivelle à Films	10845	3253,5	3253,5	4338
LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE	2855	856,5	856,5	1142
Le lavoir Céramique	3500	1050	1050	1400
L'échelle de Soie	2400	720	720	960
M{art}mots	20125	6037,5	6037,5	8050
PROCLAM'ART	6262	1878,6	1878,6	2504,8
ROBOTICE	15120	4536	4536	6048



Université Populaire de Clamart (UPC)	5300	1590	1590	2120
ART GORA	6054	1816,2	1816,2	2421,6
Terre Créative	5225	1567,5	1567,5	2090
Total	282127	84638,1	84638,1	112850,8

Subvention d'investissement :

Nom Association	Montant global
LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE	4210

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de partenariat et de subventionnement relatives aux nouvelles activités périscolaires avec les associations sélectionnées selon le modèle type ci-joint.

PRECISE qu'un avenant financier sera conclu à la fin de l'année scolaire 2014/2015 afin d'ajuster la subvention à l'évaluation du projet associatif pour l'année scolaire 2015/2016.

PRECISE que la dépense résultant des subventionnements sera imputée sur les crédits figurant aux budgets 2014 et 2015.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER







ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) commun à la Ville de Clamart, au C.C.A.S. de Clamart, à la Caisse des écoles laïques de Clamart et au Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart - Châtillon.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) commun à la Ville de Clamart, au C.C.A.S. de Clamart, à la Caisse des écoles laïques de Clamart et au Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Châtillon.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire en charge du personnel, des affaires générales, des associations, des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 32,

Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatifs aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que l'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité de créer un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent à l'égard des agents d'une collectivité et de ceux d'un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés à la double condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents et que les assemblées délibérantes de la collectivité et des établissements concernés prennent des décisions concordantes en ce sens,

Considérant que l'effectif de la collectivité et de ses établissements rattachés est de 1115 agents,

Considérant qu'il apparaît opportun de créer un Comité technique commun à la Ville de Clamart et à ses établissements rattachés : le Centre Communal d'Action Sociale de Clamart, la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart et le Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Chatillon (SYLIC),

Considérant qu'il apparaît opportun de créer un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun à la Ville de Clamart et à ses établissements rattachés : le Centre Communal d'Action Sociale de Clamart, la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart et le Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Chatillon (SYLIC),

Considérant l'accord des collectivités concernées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un Comité technique commun à la Ville de Clamart, au Centre Communal d'Action Sociale de Clamart, à la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart et au Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Chatillon (SYLIC).

DECIDE de créer un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun à la Ville de Clamart, au Centre Communal d'Action Sociale de Clamart, à la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart et au Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Chatillon (SYLIC)

Pour extrait conforme,

Le Maire de Clamart
Conseil Municipal
Jean-Dominique BERGER
92140

Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint

4.1.7



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique avec maintien du paritarisme après recueil de l'avis des représentants du personnel élus de la collectivité.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique avec maintien du paritarisme après recueil de l'avis des représentants du personnel élus de la collectivité.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire en charge du personnel, des affaires générales, des associations, des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4 et 26,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 juin 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin pour la détermination du nombre de représentants et dans les 6 mois suivant le renouvellement de l'organe délibérant pour le maintien du paritarisme et le recueil des voix,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 1115 agents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE à huit le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants appelés à siéger au Comité technique.

DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit huit titulaires et huit suppléants.

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein du Comité technique.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseiller municipal



Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, avec maintien du paritarisme après recueil de l'avis des représentants du personnel élus de la collectivité.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------|
| Mme Rachel ADIL | à | M. Arnaud DELROT |
| Mme Michelle BLANC | à | M. Patrick SEVIN |
| M. Yves COSCAS | à | Mme Marie-Laure COUPEAU |
| M. Bernard BOUZON | à | M. Géraud DELORME |
| Mme Claude CHAPPEY | à | Mme Sylvie DONGER |
| M. François LE GOT | à | M. Patrice RONCARI |
| Mme Jacqueline MINASSIAN | à | M. Jean MILCOS |
| M. Lucien NAÏM | à | M. Claude LAURANS |
| Mme Véronique DE LA TOUANNE | à | M. Jean-Patrick GUIMARD |
| Mme Samia DHAMNA | à | M. Yves SERIE |
| Mme Paule-Léna TOURAILLE | à | Mme Christine QUILLERY |
| Mme Françoise MORGERE | à | Mme Isabelle RAKOFF |
| Mme Marie-Anne BOYER | à | M. Philippe KALTENBACH |
| M. Christian DELOM | à | M. Pierre RAMOGNINO |

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **22 JUIL. 2014**
et de la publication
le **18 JUIL. 2014**
Le Maire
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, avec maintien du paritarisme après recueil de l'avis des représentants du personnel élus de la collectivité.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire en charge du personnel, des affaires générales, des associations, des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 juin 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin pour la détermination du nombre de représentants et dans les 6 mois suivant le renouvellement de l'organe délibérant pour le maintien du paritarisme et le recueil des voix,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 1115 agents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE à huit le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants appelés à siéger au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit huit titulaires et huit suppléants.

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Pour extrait conforme,

PLO
Le Maire,
Conseiller DÉCISAL



Pour le Maire et par délégation
Christine QUILLERY
Maire - Adjoint



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Vœu présenté par le
groupe Ecouter pour Agir
relatif à la situation de
l'association clamartoise
A.R.P.E. face aux
désengagements de l'État
subis par la Ville de
Clamart.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Fabrice LAMAIN - M. Matthieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOIGNINO - M. Pierre CARRIVE - Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVEE LE

25 JUL. 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à M. Pierre RAMOIGNINO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 25 JUL. 2014
et de la publication
le 10 JUL. 2014
Le Maire
Conseiller régional,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation
Sébastien BOUNET
Directeur général des services

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014

Objet : Vœu présenté par le groupe Ecouter pour Agir relatif à la situation de l'association clamartoise A.R.P.E. face aux désengagements de l'État subis par la Ville de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine QUILLERY, Adjointe au Maire en charge du social, de la santé, de la solidarité, des Aînés et du handicap,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'amendement proposé par Monsieur Gérard AUBINEAU,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions),

APPROUVE, après avoir été amendé à l'unanimité (4 abstentions) à la demande de Monsieur Gérard AUBINEAU, le vœu présenté par le groupe Ecouter pour Agir relatif à la situation de l'association clamartoise A.R.P.E. face aux désengagements de l'État subis par la Ville de Clamart de la manière suivante :

« L'association clamartoise A.R.P.E., Accueil Relais Parents Enfants, créée en 1994 est un relais d'information, d'écoute et d'aide pour les parents et les habitants des quartiers. Elle s'adresse à la fois aux adultes et aux enfants. Elle propose aux personnes qui en expriment le besoin un accompagnement social personnalisé vers les institutions et les organismes spécialisés.

L'association a plusieurs objectifs : favoriser l'exercice de la parentalité, soutenir l'accès à la santé, aux droits et à la citoyenneté, développer le lien social et l'entraide entre les habitants, aider et soutenir les victimes de violence, lutter contre les discriminations. L'association A.R.P.E. est constituée de 15 bénévoles et de 5 salariés. Ils sont une des forces vives de notre ville.

Depuis 20 ans et quelle que soit l'étiquette politique de l'équipe municipale, la Ville de Clamart soutient l'action d'A.R.P.E., notamment au travers d'une subvention annuelle.

La nouvelle carte de la politique de la ville annoncée le 17 juin 2014 par le Gouvernement exclut Clamart. Le Gouvernement entend n'utiliser qu'un critère de pauvreté monétaire mais changer le critère, ça ne veut pas dire que la situation de nos quartiers s'est améliorée. On ne supprime pas la fièvre en changeant le thermomètre. Par ailleurs, les difficultés d'un territoire ne se mesurent pas uniquement en termes économiques. Il faut prendre en compte les aspects culturels, sociaux, d'intégration dans l'emploi et les questions de sécurité. Les quartiers en difficultés de Clamart ont encore besoin de l'attention et de l'aide de l'État.

Les conséquences pour notre ville sont immédiates. En 2015, nous perdrons ainsi 34 500 € de subvention de l'État au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), dont 4 000 € allait à A.R.P.E. Avec la fin programmée du CUCS pour Clamart, 72 500 € d'autres financements, notamment pour la réussite éducative sont mis en danger. Enfin, les contrats adultes-relais que l'État finance à 85 % pour l'emploi de deux médiatrices à l'association A.R.P.E. sont remis en cause.

Nous n'ignorons rien de l'état des finances publiques de notre pays. À notre mesure d'élus municipaux, nous travaillons sans relâche à rendre la dépense publique locale plus efficace pour les usagers et moins coûteuse pour les contribuables. Clamart, comme les autres collectivités locales, est confronté au désengagement de l'État des politiques contractuelles comme la politique de la ville, au gel et demain à la baisse des dotations de l'État et enfin aux nouvelles obligations que l'État impose comme les nouveaux rythmes scolaires. À Clamart, cette équation financière déjà délicate est très difficile à résoudre en raison de l'état dans lequel nous craignons de trouver les finances de la commune. La ville continuera de soutenir A.R.P.E. mais, compte tenu des montants en cause, Clamart n'a pas les moyens de se substituer à l'État. Nous refusons le chantage implicite de l'État qui crée de nouvelles politiques locales, les abonde un temps pour mieux les abandonner plus tard et contraindre un peu plus les collectivités locales. En outre, il nous semble que Clamart est particulièrement touché par la politique d'austérité menée par le Gouvernement. Baisse de la dotation de la Ville, de celle de l'intercommunalité, pressions sur les effectifs de la Police nationale, menaces sur la dotation horaire du lycée Jacques Monod, baisse de la dotation horaire du collège Maison-Blanche, interrogations sur le F.I.S.A.C., obligations sur les nouveaux rythmes scolaires et la fin annoncée de la dotation spéciale, ponction de la péréquation toujours plus importante. La politique d'austérité touche durement notre ville.

En conséquence, réaffirmant le soutien de la Ville de Clamart à l'association A.R.P.E., notamment au travers de sa subvention annuelle, les Elus municipaux de la Ville de Clamart attire l'attention toute particulière du Gouvernement sur le risque de cessation d'activité de l'association A.R.P.E. et lui demande de prendre ses responsabilités en continuant d'apporter son soutien à A.R.P.E. »

Pour extrait conforme

**Le Maire, DE CLAMART,
Conseiller Régional,**

llb


Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation

Christine QUILLERY

Maire - Adjoint

